#### PROVINCE DE LIEGE - ARRONDISSEMENT DE LIEGE

#### **COMMUNE DE CHAUDFONTAINE**

### PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

#### Séance du 18 décembre 2024

Service : Finances/Budget

Agent traitant : Stéphanie GREGOIRE

Objet : Finances/Budget - Contrôle de l'octroi des subsides communaux - Année 2023 : prise de

connaissance

## LE CONSEIL COMMUNAL.

Notamment les articles L3331-1 à L3331-9 relatifs à l'octroi et au contrôle des subventions octroyées par les Communes ;

Vu le décret du 31 janvier 2013 modifiant les montants faisant l'objet d'un contrôle ;

Vu la circulaire du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le règlement adopté par le Conseil communal en sa séance du 18 décembre 2019 relatif à l'octroi des subsides communaux ;

Vu la délibération du Conseil communal en sa séance du 21 décembre 2022 relatif à l'octroi des subsides communaux exercice 2023 ;

Vu la délibération du Conseil communal en sa séance du 03 juillet 2023 relatif à l'octroi d'un subside complémentaire de 155.000,00 € pour l'exercice 2023 à la Régie communale autonome (Chaudfontaine Développement) en vue d'apurer la perte 2023 de 151.115,00 € mentionnée dans le budget prévisionnel réalisé par la fiduciaire Isiro ;

Vu les recommandations émises par la circulaire du 30 mai 2024 relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne ;

Vu la demande d'avis adressée au Directeur financier en date du 02 décembre 2024, conformément à l'article L1124-40, § 1er, 3° et 4° du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis du Directeur financier rendu en date du 02 décembre 2024 et joint en annexe ;

Attendu que lesdites associations ont été invitées à remettre au service des Finances leurs comptes de l'exercice 2023 tels gu'arrêtés par leurs organes compétents ;

Vu que l'Association des commerçants de la Vallée n'a pas encore utilisé l'entièreté du subside d'un montant de 2.500 € ;

Vu la délibération du Collège communal du 02 décembre 2024 décidant de ne pas laisser un délai supplémentaire à l'Association des commerçants de la Vallée pour utiliser le subside et d'inviter l'Association à

faire un rapport sur son utilisation pour le 31 décembre 2024 sinon l'Association est invitée à procéder au remboursement ;

Vu lesdits comptes;

Attendu que conformément à l'article L3331-6 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le tableau de contrôle a pu être établi ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

# PREND CONNAISSANCE,

# Article unique

Du tableau ci-après reprenant le contrôle de l'utilisation des subsides accordés :

Organisme	Article	Montant	Utilisation	Justificatif	Dépenses
R.S.I.	561/332-03	290.083,00 €	Fonctionnement	Comptes 2023	350.948,01 €
			et personnel		
R.C.A.	5002/445-01	850.798,00 € TVAC 6 %	Fonctionnement	Comptes 2023	791.851,36 €
(Chaudfontaine		802.640,00 € HTVA			
Développement)					
Subside		155.000,00 € TVAC 6 %	- Rémunérations		584.777,65 €
complémentaire en		146.226,41 € HTVA	- Amortissements		45.522,72 €
vue d'apurer la perte			-Autres charges		20.578,51 €
estimée de 151.115 €			d'exploitation		
Foyer Culturel :					
sans théâtre	762/332-02	26.154,00€	Fonctionnement	Comptes 2023	34.893,94 €
théâtre	772/332-02	6.850,00€	Fonctionnement	Comptes 2023	34.275,06 €
Régie de Quartier de	831/332-03	12.500,00€	Fonctionnement	Comptes 2023	68.480,78 €
Chaudfontaine					
Chaudfontaine Action	79090/332-01	10.000,00€	Fonctionnement	Comptes 2023	13.458,72 €
Laïque					

# Avis rendu au Conseil communal en vertu de l'article L1124-40 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation

## Avis n°208/2024

Caractéristic	iues du	dossier
Garactoriotic	acc aa	accolor

Intitulé : Contrôle de l'octroi des subsides communaux – exercice 2023

Date de réception du dossier par le Directeur financier : 02/12/2024

Avis en urgence : non

Date limite de remise d'avis : 16/12/2024

Date du présent avis : 02/12/2024

Montant de la prime : sans objet

Mode de passation du marché : sans objet

Numéro de projet : sans objet

Projet de décision

Approbation du contrôle des subsides

## Avis

Au vu des documents réceptionnés, l'avis de l'égalité est favorable

Chaudfontaine, le 02 décembre 2024

Jérôme BIEUVLET Directeur financier